



## COMMUNIQUE DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT

En application des termes du discours Royal du 20 août 2013 et dans le cadre de la préparation du rapport d'évaluation portant sur l'application de la Charte Nationale de l'Education-Formation (2000-2013), le Conseil Supérieur de l'Enseignement a procédé, au cours des deux derniers mois, à l'audition de toutes les catégories d'acteurs concernés ; il a réalisé une consultation élargie auprès des citoyens désireux de donner leur avis et il s'apprête à lancer, cette semaine, une enquête auprès d'un échantillon représentatif d'enseignants.

Les résultats de ces consultations seront mis à profit pour dresser le bilan des réalisations, des carences et des insuccès ainsi que pour identifier les leviers à actionner pour engager le système éducatif sur le chemin du progrès.

Parallèlement à ces consultations, l'Instance Nationale d'Evaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Enseignement a beaucoup avancé dans la collecte des données. Son comité scientifique s'est réuni le 12 novembre, sous la présidence de M. Omar Azziman, Président-délégué du Conseil, pour adopter l'approche méthodologique devant présider à l'élaboration du rapport.

Il est à signaler que ce comité, composé d'experts nationaux et internationaux de renom, choisis intuitu personae, en raison de leur notoriété dans le domaine de l'évaluation des systèmes éducatifs, accompagnera l'Instance Nationale d'Evaluation tout au long du processus d'élaboration du rapport et veillera à ce que les outils et les méthodes utilisés soient conformes aux données acquises de la « science » et aux standards internationaux en la matière.

Le rapport d'évaluation de l'application de la charte est destiné à être soumis à l'examen de l'instance délibérative du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique dès son installation, après adoption, par le Parlement, de la loi relative à ce conseil tel qu'il figure dans la nouvelle Constitution.

**Rabat, le 13 novembre 2013**